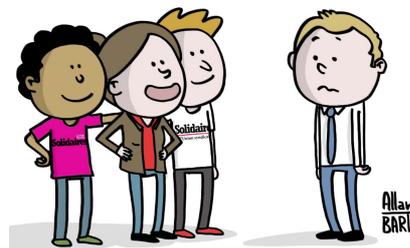




Secteur privé ?

Ne pas se priver de voter (et faire voter) SOLIDAIRES !



SALARIÉS DES TRÈS
PETITES ENTREPRISES,
NE RESTEZ PAS SEULS
FACE À VOTRE EMPLOYEUR



Comment ?

Ce vote s'effectuera par courrier
ou informatique, sur le site :

election-tpe.travail.gouv.fr

Il concerne presque 5 millions de
personnes salariées !



Qui ?

Ça concerne toutes les personnes :

- salariées dans des entreprises de moins de 11 personnes (Très Petites Entreprises – TPE),
- salariées dans des associations de moins de 11 personnes (TPA),
- employées par des employeurs particuliers (personnels de ménage / de repassage / assistance maternelle / nounous, etc.).

Pourquoi faire ? Cette élection, ce scrutin déterminera :

1°) Les nominations
des juges aux
**Conseils de
prud'hommes.**

→ En effet le gou-
vernement Valls a
supprimé en 2015
le principe d'élec-
tions prud'homales.



2°) **La représentativité** des Organisations
Syndicales (OS), c'est-à-dire notre pouvoir
de négociation, s'agissant :

→ des conventions collectives ;
→ mais également au sein d'institutions
comme le Conseil Economique Social et
Environnemental (CESE) ou dans les
organismes paritaires comme l'UNEDIC
et de gestion de la sécurité sociale.



3°) **Les récentes Commis-
sions Paritaires Régionales
Interprofessionnelles**
(CPRI).

→ Mises en place depuis 2017
avec (entre autres) un rôle de
médiation en cas de conflit
entre personnes employeuses
et personnels employés.



Pourquoi SOLIDAIRES ?

Aux élections des TPE/TPA de 2012, alors que toutes les confédérations (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC) avaient régressé, l'union SOLIDAIRES jusqu'alors très peu implantée dans le secteur privé, avait progressé !

Aux élections 2017, bis repetita pour les confédérations. Si, là où les syndicats SOLIDAIRES sont implantés, ils deviennent rapidement incontournables, la jeunesse de notre union syndicale explique une implantation contrastée. De fait avec ≈ 4% nous étions (et sommes) encore loin du compte pour défendre efficacement (et avec des moyens !) un syndicalisme démocratique, non compromis, de lutte, indépendant. Surtout avec une participation nationale de : 7,35% ! Si dans le secteur public et privé, chaque personne adhérente du syndicat SOLIDAIRES avait fait voter une seule personne salariée, nous aurions obtenu... 25% des voix !

VOYONS SOLIDAIRES !



Pour conclure

Alors pour cette fois-ci, convainquez le personnel de votre boulangerie, salon de coiffure, pharmacie (les personnes salariées, pas le ou la patronne dépendant d'un autre collège !). Mais aussi votre nounou, le ou la mécano, fleuriste, etc, toutes les personnes salariées de l'artisanat, des TPE/TPA et du secteur libéral (secrétariat médical, personnel infirmier, etc). Enfin, les copains-copines, la famille. Tout votre entourage !

Faisons voter SOLIDAIRES autour de chacune et chacun d'entre nous !

Faisons gagner un syndicalisme de lutte, démocratique et indépendant !

Toutes les informations utiles sur : <https://onadesdroits.solidaires.org/>

Paris, le vendredi 12 mars 2021



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes